

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

CONSEIL NATIONAL POUR LA DEMOCRATIE
ET LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE
DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 1096 /PRG/CNDD/SGG/2010
PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTERE DU PLAN ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR
INTERIM

- Vu le Communiqué N°001/CNDD/2008, du 23 décembre, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;
- Vu l'ordonnance N°006/PRG/CNDD, du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre ;
- Vu le Procès verbal de la réunion du CNDD, en date du 06 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD, comme Président de la République par intérim ;
- Vu le Discours de Monsieur le Président de la République par intérim, du 06 janvier 2010, demandant le choix d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'union nationale issu des rangs de l'Opposition ;
- Vu les Accords de Ouagadougou en date du 15 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD, comme Président de la République par intérim, Président de la Transition ;
- Vu la Loi N° L/93/021/CTRN, du 06 mai 1993, portant cadre institutionnel des Etablissements Publics Administratifs ;
- Vu le Décret N° D93/100/PRG/SGG, du 06 mai 1993, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Etablissements Publics Administratifs ;
- Vu le Décret N°001/PRG/CNDD/SGPRG/2010, du 19 janvier 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union nationale de la transition ;
- Vu le Décret N°003/PRG/CNDD/SGPRG/2010, du 03 février 2010, portant Restructuration du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°003/PRG/CNDD/SGG/2010, du 15 février 2010, portant nomination des membres du Gouvernement d'union nationale de Transition ;

Sur proposition du Ministre du Plan et de la Coopération Internationale et approbation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

DECRETE

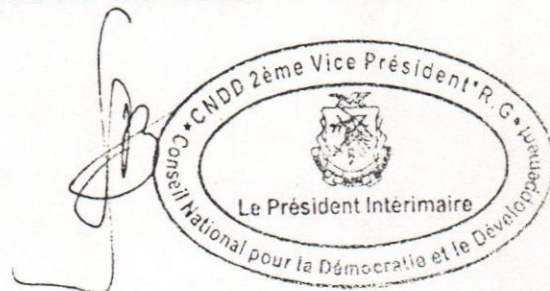
Article 1^{er} : Les cadres dont les noms et prénoms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1 Inspecteur Général du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale : **Monsieur Mamadouba Max BANGOURA**, ancien Ministre ;
- 2 Directeur Général de l'Institut National de la Statistique : **Monsieur Oumar DIALLO**, précédemment Directeur National de la Statistique ;
- 3 Directeur Général du Fonds de Développement Economique et Social : **Docteur Diao BALDE**, précédemment Directeur de l'Unité de Gestion du Projet de Développement Social Durable de Haute et Moyenne Guinée ;
- 4 Directeur Général de l'Observatoire National de la République de Guinée : **Docteur Bano Nadhel DIALLO**, précédemment Vice-Doyen chargé des Etudes de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Général Lansana CONTE de Sonfonia ;
- 5 Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique : **Monsieur Baba DIANE**, précédemment Directeur National Adjoint de la Statistique ;
- 6 Directeur National Adjoint du Plan : **Docteur Frédéric Soulé Tinguiano**, précédemment Chef de la Division Développement Régional. A la Direction Nationale du Plan.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré et publié au Journal officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 27 MAI 2010 2010

Le Président de la Transition
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale



Général de Brigade Sékouba KONATE

